

 <p><b>COMMUNE DE ROBION</b> Arrondissement d'APT</p>	<p><b>DE 2023-011</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 06 février 2023</b></p>
--	--

L'an deux mil vingt-trois et le six février à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 31 janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Bijan AZMAYESH, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Valérie MOUTTE, Séverine BERGERET

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Valérie MOUTTE à Jean-Yves RICHAUD, Séverine BERGERET à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

## 6.4.2 - Accueil Jeunes - Modification du règlement intérieur

**Rapporteur : Madame Olivia HILAIRE, Conseillère Municipale**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2121-29 ;

Vu la délibération DE 2022-034 du 04 avril 2022 approuvant la modification du règlement intérieur de l'accueil jeunes ;

Considérant que le règlement intérieur de l'accueil jeunes a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords des locaux ;

Il vous est proposé d'adopter le règlement intérieur de l'accueil jeunes tel qu'annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

**Adopte** le règlement intérieur de l'accueil jeunes tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230207-DE\_2023\_011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2023

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 07 février 2023,  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY